

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

15 02 2021

Date de convocation :

04 02 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à dix neuf heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Absents : 1

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : FASSETNET Gêrôme donne pouvoir à M DAVID Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

21 - 05 VOTE BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président, présente au Comité syndical sa proposition de budget pour l'année 2020, lequel peut se résumer comme suit :

	Montant	Reste à réaliser	Total
Fonctionnement dépenses	1 736 792	/	1 736 792
Fonctionnement recettes	1 736 792	/	1 736 792
Investissement dépenses	4 457 411	80 281	4 457 411
Investissement recettes	4 457 411	338 724	4 457 411

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de budget pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 15 février 2021,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Préambule

Conformément au ROB approuvé le 14 décembre 2020, la construction budgétaire 2021 s'inscrit d'une part dans la continuité des actions menées par le syndicat dans le cadre de sa structuration engagée en 2020 pour gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations, et d'autre part dans le respect des orientations suivantes dans un contexte de crise sanitaire et de relance économique associée :

- Maitrise des dépenses et optimisation des recettes dans le cadre des différents plans de relances,
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement contractualisé avec l'Agence de l'Eau RMC,
- Développement de l'assistance aux communes et territoires pour la gestion des cours d'eau, en concertation avec les EPCI membres,
- Assurer la sécurité juridique des responsabilités assumées par le SMDL en qualité de gestionnaire des digues,

Ainsi, à l'appui du résultat global excédentaire de 2020, de l'affectation des résultats proposés, en tenant compte des restes à réaliser en dépense et en recette d'investissement, et sur la base des montants actualisés du PPI 2020-2024 :

Il est proposé de construire le budget prévisionnel 2021 **en inscrivant la totalité des dépenses et recettes prévisionnelles du PPI pour la période à venir 2021-2024**. Ce montage rend la soutenabilité budgétaire du PPI plus lisible et montre la mobilisation des excédents générés par les exercices antérieurs.

Le BP 2021 est construit avec :

- La mobilisation des excédents de la section de fonctionnement pour soutenir l'investissement (autofinancement),
- Des cotisations stables,
- Des financements optimisés (Plan Rebonds, Fonds Barnier, FCTVA...),
- Sans recours à l'emprunt.



Fonctionnement :

En fonctionnement les charges sont stables afin d'assurer d'une part les interventions pour la bonne gestion des cours d'eau (accompagnement des collectivités, travaux d'entretien relevant de l'intérêt général, travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles menaçant la sécurité publique...), et d'autre part l'entretien du réseau de digues et la réalisation des réparations correspondantes (terrier, géométrie, chemins latéraux ou traversant). A cet effet, le syndicat s'appuie sur l'ingénierie interne (charge de personnel) et sur des moyens externalisés : cellule d'entretien des rivières et des espaces naturels sensibles (CDEREN) du Département du Jura mise à disposition et mobilisation d'entreprises dans le cadre d'un marché de travaux (accord cadre).

Le volume prévisionnel annuel de prestations de la CDEREN fait par ailleurs l'objet d'un système de déduction sur l'appel à cotisation pour le Département du Jura (art. 6 de la convention de mise à disposition des digues départementales du 20 février 2020), et a ainsi une traduction budgétaire en dépenses (entretien des terrains) et recettes (participation CD39).

Le BP 2021 prévoit un besoin supplémentaire ponctuel pour les études réglementaires à réaliser sur les ouvrages (études de dangers) et intègre une enveloppe de dépenses imprévues pour palier à des interventions d'urgence sur les ouvrages.

Les études de dangers sont des documents techniques à joindre à la procédure de « régularisation en système d'endiguement » imposée par la réglementation permettant une exonération de responsabilité pour « les dommages que l'ouvrage n'a pas permis de prévenir ».

Investissement :

La section investissement du BP 2021 couvre principalement la réalisation des opérations restantes prévues au PPI sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, pour un montant total 4,18 M€ dépenses (études et travaux).

Ainsi sont inscrites **la totalité des dépenses et recettes prévisionnelles du PPI pour la période à venir 2021-2024**. Ce montage rend la soutenabilité budgétaire du PPI plus lisible et montre la mobilisation des excédents générés par les exercices antérieurs.

Par ailleurs, ce montage est particulièrement adapté avec les modalités de financement de ces opérations qui s'étalent sur plusieurs années tant sur les dépenses que sur les recettes (démarrage des travaux été « année n », paiement des dernières factures printemps « année n+1 », acompte subvention automne « année n », solde subvention été « année n+1 »).

En investissement pour 2021 le niveau d'engagement prévisionnel des opérations du PPI est de 1 150 000€.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 15/02/2021

Berger
Levrault

ID : 039-200008365-20210215-D21_05-DE

FONCTIONNEMENT		
D	Charges à caractère général	544 600
	Charges de personnel	196 000
	Charges de gestion courante	22 500
	Charges financières	230
	Dépenses imprévues	40 000
	Amortissements	53 000
	Reprise du déficit de fonctionnement N-1	
	Virement à la section d'investissement	330 442
	Total Dépenses de Fonctionnement	1 736 792
R	Participations EPCI	457 000
	Participation Département	300 000
	Participation Agence de l'Eau	
	Participation Etat	56 000
	Produits exceptionnels / Subventions	150 100
	Amortissements subventions	66 000
	Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	707 692
	Total Recettes de Fonctionnement	1 736 792

Détermination du résultat de fonctionnement 0

INVESTISSEMENT (ITC)		
D	Etudes	300 000
	Travaux digues	
	Travaux Gema	3 880 000
	Foncier	5 000
	Equipements	10 000
	Dépenses imprévues	43 000
	Opérations patrimoniales	120 000
	Amortissements subventions	66 000
	Reprise du déficit d'investissement N-1	33 411
Total Dépenses d'Investissement	4 457 411	
R	Subventions Etat	
	Subventions AE RMC	3 150 000
	Subvention CRPC	
	Subventions digues PSR	
	Emprunt	
	PCTVA	233 969
	Opérations patrimoniales	120 000
	Amortissements	53 000
Reprise de l'excédent d'investissement N-1		
Virement de la section de fonctionnement	330 442	
Total Recettes d'Investissement	4 457 411	

Détermination du résultat d'investissement 0

	F	I
Résultats 2020	707 692	- 33 411
	D	R
RAR 2020	80 281	338 724

DETAIL	
Charges à caractère général :	
Achat études (ouvrages)	320 000
Achat prestations (travaux acc cadre)	170 000
Entretien terrains (digues)	25 000
Frais fonctionnement	29 600

Selon la construction proposée (pluriannuel en investissement), les inscriptions budgétaires en investissement se réduiront d'année en année selon la réalisation des opérations programmées au PPI.

Le programme d'investissement est ainsi en totalité autofinancé.

De plus, selon la construction proposée, les inscriptions budgétaires en fonctionnement demeureront stable sur l'ensemble de la période 2021-2024.